



Communiqué de Presse

Appel à la défense des libertés fondamentales et à la préservation de l'État de droit

Dans le cadre du débat public et parlementaire autour du texte dénommé " Loi relative à la Sécurité globale ", le Grand Orient de France appelle les pouvoirs publics et le législateur à trouver l'indispensable équilibre entre la défense des libertés fondamentales et la définition de mesures garantissant la sécurité des citoyens. Il en va de la continuité de l'Etat de droit, reconnu et respecté par tous.

La liberté de la presse est un pilier de la République et il ne saurait être question de la voir réduite ou soumise à validation. Son exercice doit pouvoir être plein et entier, et bien sûr il doit également être rappelé par la Loi.

Afin que la mission et le travail des forces de l'ordre puissent être respectés et compris par l'ensemble de nos concitoyens - au moment même où leur mise en œuvre est si cruciale pour faire face aux menaces terroristes et aux violences urbaines -, il est essentiel que l'appareil législatif qui les encadre ne produise aucun doute quant au respect de la hiérarchie des normes et de l'égalité des sujets de droit.

Un citoyen qui transgresse la loi, quel qu'il soit, doit en répondre devant la justice en toute indépendance. Cette conception républicaine et démocratique doit être rappelée car elle fait partie de ce qui a fondé la France depuis la Révolution française de 1789. Soyons en fiers, continuons ensemble de la développer sans l'entacher.

Enfin, nous appelons à la pérennisation des fonctions de maintien de l'ordre et de sécurité des citoyens au sein du service public. Le cadre républicain et étatique est le seul à pouvoir garantir le juste exercice de l'usage de la force de manière légitime et proportionnée.

La France traverse aujourd'hui une période délicate, insécurisante à maints égards, sachons ensemble donner à nos concitoyens les moyens de la dépasser avec pour seul objectif l'intérêt général.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2020